

Massifs filtrants compacts

Principe de fonctionnement



Entretien

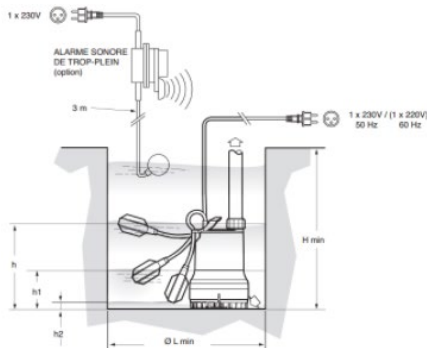
Traitement primaire : Se référer à l'entretien des Fosses Toutes Eaux

Massif Filtrant : Aujourd'hui, il existe plusieurs types de média filtrant. Chacun à sa propre spécificité en nettoyage et en périodicité de changement de média. Se référer au guide de l'utilisateur du fabricant.

Contrat d'entretien : il est vivement recommandé de souscrire un contrat d'entretien en cas de mise en place du filtre compact.

Poste de relevage :

Principe de fonctionnement



Entretien

Nettoyer au moins 1 fois par an le système d'aspiration et la poire de niveau afin d'éviter la surchauffe du système. Vérifier que la poire de niveau est toujours bien dégagée et s'enclenche normalement

Il est vivement conseillé de mettre en place un système d'alarme visuel ou sonore qui permettrait de détecter rapidement un mauvais fonctionnement de la pompe.

En cas de dysfonctionnement de la pompe et sans intervention rapide de votre part, cela peut entraîner des débordements (eaux usées ou prétraitées) sur la parcelle ou un encrassement prématuré des médias filtrants. Cela constitue un défaut de sécurité sanitaire ayant pour conséquence un curage total du système. Et si cela s'avère insuffisant, une réhabilitation partielle voire totale du système de traitement sera nécessaire.

Qu'est-ce que le SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé pour contrôler et veiller au bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel. Elle effectue des contrôles obligatoires nommés ci-dessous :

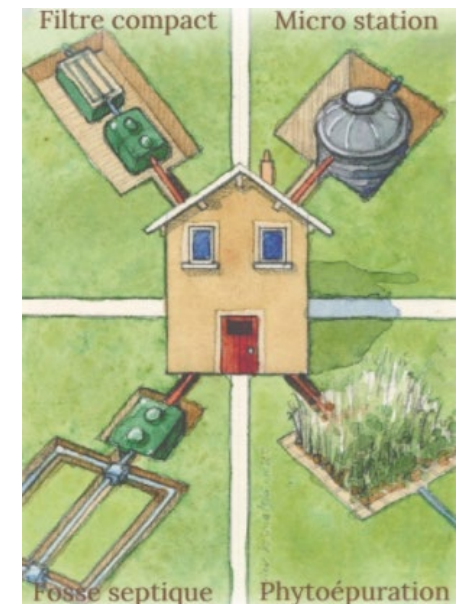
- Contrôle de Conception (contrôle de la conformité du projet) et Contrôle d'Exécution (contrôle de la conformité de la pose du système)
- Contrôle de Bon Fonctionnement (suivi des installations)

Ces contrôles obligatoires sont réalisés par rapport à la réglementation en vigueur, font l'objet d'un rapport et d'une facturation d'une redevance.

Le service propose aussi des RDV CONSEIL, dans nos locaux, afin de pouvoir vous accompagner dans vos démarches de réhabilitation ou création de votre installation d'assainissement non collectif.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Guide de l'utilisateur



Communauté de communes Estuaire et Sillon

Siège : 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY

Bureau : Zone des Acacias _ Rue des Saules 44260 SAVENAY

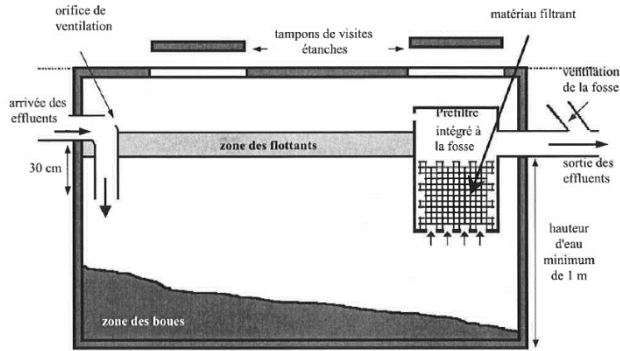
Tel Accueil SPANC : 02 28 00 94 34

Email : spanc@estuaire-sillon.fr

Conseils Entretien et améliorations

Fosse toutes Eaux :

Principe de fonctionnement



Entretien

Nettoyer régulièrement le préfiltre (intégré ou indépendant) de la fosse toutes eaux afin d'éviter les départs de matières (au moins 2 à 3 fois par an) et la surproduction de gaz corrosif.

Faire vidanger par un vidangeur agréé lorsque la hauteur de la zone des boues = 50 % de la hauteur totale eau

Ventilation secondaire :

La mise en place d'une ventilation secondaire avec un extracteur (statique ou éolien) permet l'évacuation des gaz corrosif de l'ouvrage de décantation primaire (fosse septique, fosse toutes eaux, décanteur primaire de microstation)



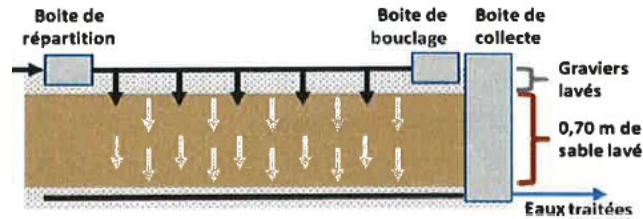
Statique



Eolien

Filtre Traditionnel (exemple : Filtre à sable vertical) :

Principe de fonctionnement



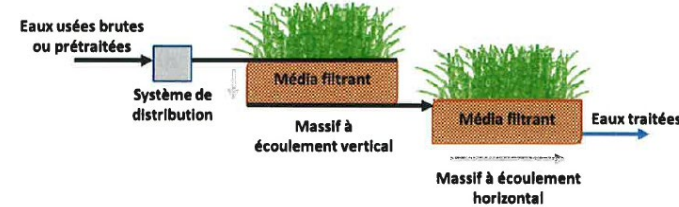
Entretien

Nettoyer régulièrement le regard de répartition du filtre à sable (après chaque nettoyage du préfiltre de la fosse toutes eaux) afin d'éviter le départ de matières dans les drains.

Le regard de bouclage doit être accessible afin de permettre de vérifier la bonne infiltration des drains. Dans le cas où celle-ci présente une arrivée d'eaux prétraitées (odorante, avec matières) : Faire procéder au curage des drains par un vidangeur agréé.

Massif Filtrant planté (avec ou sans fosse toutes eaux) :

Principe de fonctionnement



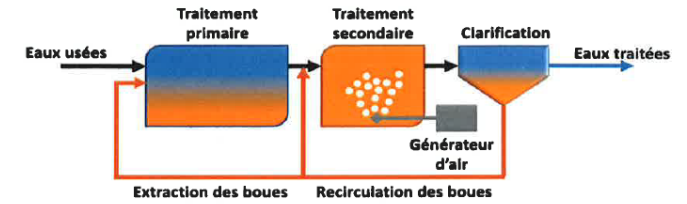
Entretien

Fauchage : se référer au guide du constructeur pour la périodicité

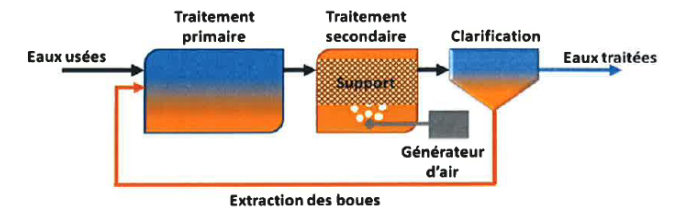
Curage des Boues en surface : se référer au guide du constructeur pour la périodicité

Micro stations d'épurations

Principe de fonctionnement type Cultures Libres



Principe de fonctionnement type Cultures Fixées



Entretien

Traitement primaire :

Vidange : se référer aux agréments ministériels et au guide de l'utilisateur de la micro station car la périodicité de vidange peut varier selon le type de traitement et le volume du décanteur primaire (de 3 mois à 2-3 ans soit 30% du volume de boue)

Vérifier le système de recirculation des boues

Vérifier l'homogénéité de l'aération

Le filtre du surpresseur-compresseur doit être nettoyé régulièrement. Se référer au guide de l'utilisateur de la micro station.

Contrat d'entretien : il est vivement recommandé de souscrire un contrat d'entretien en cas de mise en place de micro station.